Nations Unies S/2006/626

Conseil de sécurité

Distr. générale
7 août 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 août 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans la déclaration de son President (S/PRST/2006/35) adoptée le 30 juillet 2006, le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte dans un délai d'une semaine des circonstances du tragique incident qui avait eu lieu plus tôt dans la journee a Cana. La présente lettre donne suite a cette demande.

Le 4 août 2006, les représentants du Gouvernement libanais, de la Ligue des Etats arabes et du Mouvement des pays non alignes ont prie le Vice-Secretaire general, Mark Malloch Brown, de me transmettre leur souhait de voir l'incident de Cana faire l'objet d'une enquête approfondie.

Il convient de noter qu'il n'est pas possible en I'espace de sept jours de réunir adequatement tous les faits pertinents et de les presenter dans un rapport détaillé, en particulier lorsque le secteur en question est difficile d'accès du fait de la poursuite des hostilites. De plus, même si des éléments du personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) se sont rendus a Cana après l'attaque, aucun fonctionnaire des Nations Unies ne se trouvait sur les lieux au moment où elle s'est produite.

Les renseignements ci-apres proviennent donc, sauf mention contraire, des comptes rendus officiels demandes aux Gouvernements libanais et israélien et fournis par eux et des temoignages oculaires des fonctionnaires de l'ONU qui se sont rendus a Cana apres l'attaque. Des copies des notes verbales adressées aux Missions permanentes d'Israël et du Liban par le Secretariat et des réponses qui leur ont été faites sont jointes a la présente lettre (voir les annexes).

Je voudrais aussi appeler votre attention sur les divers rapports déjà publiés par des organisations non gouvernementales internationales et locales au sujet de I'incident de Cana.

La situation a Cana avant l'attaque

Cana est un des nombreux villages dissemines dans le sud du Liban qui, depuis le début des hostilites actuelles le 12 juillet 2006, ont été victimes de bombardements et de tirs d'artillerie intenses ayant cause, notamment, des pertes civiles et un deplacement massif de la population a I'interieur du pays.

En temps de paix, Cana a une population d'environ 12 000 habitants, composee pour l'essentiel de petits agriculteurs et de petits commerçants. Depuis le debut des hostilités, le village est isolé du fait que les routes sont coupées. Il est a

l'extérieur du théâtre des opérations de la FINUL depuis la reconfiguration du deploiement de la Mission décidé en 2000. Le poste avancé de la FINUL le plus proche est à Al-Hinniyah, a quelque 20 kilombtres de distance par la route.

Ce n'est pas la première fois que Cana est victime d'une tragédie : 10 ans plus tôt, le **18** avril 1996, plus d'une centaine de civils libanais qui avaient cherché refuge dans un quartier de la FINUL ont trouvt la mort dans des tirs d'artillerie des Forces de defense israéliennes.

En ce qui concerne l'incident récent, au matin du 30 juillet 2006, Cana a ete frappe par des missiles de l'armée de l'air israélienne qui ont fait des victimes parmi les civils et ont endommagé des btitiments.

Les passages cités ci-après sont extraits de la note verbale du Gouvernement israélien reproduite dans les annexes :

> « Cana est le centre du quartier général du Hezbollah dans la région. I1 abrite d'importants stocks d'armes et sert de refuge aux terroristes en fuite et plus de 150 missiles y ont été tirés sur le nord d'Israël. A Cana, le Hezbollah, organisation terroriste, a install6 un centre de commandement régional ou ont été planifiees de nombreuses attaques contre Israel.
>
> Depuis le début des hostilites, les habitants de 150 localités israéliennes sont exposés à des dangers sans précédent du fait des attaques et tirs de missiles incessants provenant de plusieurs secteurs, dont celui de Cana. Comme les autres operations, le raid contre Cana avait pour but de défendre des citoyens israéliens.
>
> Tôt dans la matinée du 30 juillet 2006, l'armée de l'air israelienne a attaqué des sites de lancement de missiles dans le village de Cana. Auparavant, Israel avait publiquement demandé aux habitants de se tenir éloignés des terroristes et de fuir les secteurs d'où des missiles étaient tires. Des tracts largués par avion leur avaient enjoint de quitter le village pour se protéger, car le Hezbollah a pour habitude de tirer des roquettes a proximité immediate des habitations, et pendant plusieurs jours, des messages avaient été diffuses a la radio pour les avertir de l'attaque. L'intervention militaire israélienne dans le secteur a été décidée parce que l'on pensait que les habitants avaient tenu compte de ces avertissements et étaient partis. »

Les citations ci-apres sont extraites des notes verbales du Gouvernement libanais reproduites dans les annexes :

> « Le 30 juillet, l'armée de I'air israélienne a tiré sur un immeuble de trois étages du village de Cana où les membres de deux familles élargies, les Shalhoub et les Hashem, avaient cherché refuge. Selon le maire de Cana, les civils s'étaient réfugiés dans cet immeuble parce qu'une cave renforcee y avait été aménagée. Ils n'avaient pu quitter le secteur parce que les routes étaient détruites et que les attaques israéliennes se poursuivaient sans reltiche.
>
> ...
>
> Aucun des corps retrouvés ne portait de signes indiquant que des militants s'étaient mêlés aux civils et les sauveteurs n'ont trouvé aucune arme dans I'immeuble bombard6 ».

« Une enquête conduite par les autorités militaires libanaises n'a révélé aucun élément indiquant que des roquettes avaient Cte tirées a proximité du bâtiment.

Des avions de surveillance sans pilote survolent fréquemment le village, de sorte que les forces israéliennes devaient Ctre informées de la presence de civils ».

L'attaque

A **8** h 15, le 30 juillet 2006, les autorités libanaises ont informé la FINUL qu'une maison du village de Cana avait été touchée par des frappes aériennes israéliennes qui avaient fait un certain nombre de victimes civiles. Selon les autorites libanaises, le matin du 30 juillet 2006, vers 1 h 30, une habitation de trois Ctages et une cave située dans une zone résidentielle du village de Cana, dans le sud du Liban, ont été frappées par un ou plusieurs missiles tires par l'armée de I'air israélienne. Le bâtiment s'est effondré, tuant ou blessant gravement un certain nombre de personnes.

Les autorites libanaises ont demandé a la FINUL d'obtenir de l'armée de l'air israélienne une habilitation de sécurité et un passage sécurisé jusqu'à Cana pour les equipes de secours et les équipes medicales libanaises et d'envoyer ses propres equipes medicales et techniques pour aider a la conduite des operations de recherches et de sauvetage. La FINUL a immédiatement transmis cette requête au commandement du nord de l'armée de I'air israélienne par les voies habituelles.

L'armée libanaise a inform6 la FINUL que la police, la defense civile et l'armée libanaises n'étaient arrivées sur les lieux qu'aux alentours de 7 heures du fait du pilonnage aerien incessant qui rendait l'accès au site difficile. La FINUL a ete également informée que l'armée, la police et la défense civile libanaises n'avaient pas pu commencer les operations de sauvetage avant 9 heures en raison des tirs aériens qui se poursuivaient. Accompagnées de deux véhicules blindés de transport de troupes destines à assurer leur protection, deux equipes medicales de la FINUL – composée chacune d'un mtdecin et de deux infirmières disposant d'une ambulance, ainsi que, pour la seconde, d'un bus pour l'évacuation des blessés – ont été envoyées a Cana à 9 h 45. Ces équipes sont arrivées à Cana a 10 h 15 et 11 heures respectivement. **Au** moment de leur arrivée, entre 15 et 20 ambulances appartenant a la Croix-Rouge libanaise, aux municipalités et aux hôpitaux se trouvaient sur les lieux.

Sitôt arrivées, les deux équipes medicales de la FINUL ont pris part aux operations de sauvetage menees par la Croix-Rouge libanaise, l'armée libanaise et d'autres sauveteurs. Un nombre non confirmé de corps avaient déjà été retires des decombres et huit survivants environ evacues en direction de l'hôpital le plus proche. Les equipes medicales de la FINUL ont aidé a dégager des gravats 17 corps supplementaires, dont la plupart etaient des femmes ou des enfants. Les équipes medicales de la FINUL ont quitté les lieux a 17 h 15. La FINUL a indiqué dans son rapport que trois autres maisons proches de celle qui avait été touchée etaient endommagées et qu'un certain nombre de véhicules dans la rue avaient été endommagés ou detruits.

Plus tard dans la journee du 30 juillet 2006, la FINUL a, à la demande des autorités libanaises, envoy6 a Cana une Cquipe de secours et de sauvetage disposant

d'un excavateur, d'un bulldozer et d'autres moyens techniques, qui a déblayé les gravats et facilité les recherches dans les décombres du bfitiment. Après consultation avec l'armée et la Croix-Rouge libanaises, l'équipe de secours et de sauvetage de la FINUL a quitté les lieux a 19 h 30.

Selon les indications du Gouvernement libanais, on a retrouvé jusqu'à present 28 corps, parmi lesquels ceux de 14 enfants environ. Les efforts de sauvetage Btant pour l'instant suspendus, ce bilan pourrait s'alourdir.

Le 1"'août 2006, des véhicules blindés de la FINUL ont escorté à l'aller et au retour un convoi humanitaire des Nations Unies organisé par le Programme alimentaire mondial pour acheminer des vivres de Tyr a Cana. La FINUL a indiqué dans son rapport que 300 personnes environ se trouvaient encore dans le village.

La FINUL n'est pas en mesure de confirmer ou de démentir que le Hezbollah lançait des operations militaires a partir de Cana le 30 juillet ou les jours précédents.

Selon le Gouvernement libanais, les **28** personnes dont les corps ont été retrouvés a ce jour étaient toutes des civils. De nombreux habitants de Cana qui étaient presents au moment de l'attaque et avec qui le personnel de la FINUL s'est ensuite entretenu ont déclaré que le bâtiment Btait occupé par des civils.

Selon les sauveteurs, les membres d'organisations de défense des droits de I'homme et les journalistes de la presse internationale qui sont arrives a Cana après l'attaque du 30 juillet, les survivants leur ont declare avoir été dans l'impossibilité de fuir Cana à cause des crateres et des décombres qui leur barraient la route, ou être restes en arrikre parce qu'ils étaient vieux ou malades, ou qu'ils n'avaient pas d'argent ou d'essence pour utiliser des moyens de transport.

Declaration du CICR

Votre attention est appelee sur la declaration faite le 30 juillet par le Comite international de la Croix-Rouge (CICR) :

> « Le CICR est alarmé par le nombre toujours plus important de victimes civiles engendre par le conflit armé en cours.
>
> Lors des opérations militaires qu'ont lancées aujourd'hui les forces armées israéliennes contre le village de Cana, un bfitiment abritant des civils a été touché de plein fouet. A l'heure où nous rédigeons le présent communiqué, la Croix-Rouge libanaise et la Defense civile libanaise ont retire des décombres le corps de 28 personnes, dont 19 enfants.
>
> Le fait qu'une partie a un conflit avertisse prealablement les civils d'attaques imminentes ne la dispense en rien de ses obligations au regard des règles et des principes du droit international humanitaire. Les principes de distinction et de proportionnalité doivent en particulier être respectés en toutes circonstances.
>
> Dix-neuf jours après le début du conflit, le CICR observe avec beaucoup d'inquiétude l'escalade continue des hostilités et déplore le non-respect du droit international par les parties au conflit.
>
> Le CICR lance une fois encore un appel urgent pour qu'une distinction soit faite en tout temps entre la population civile et les combattants, ainsi qu'entre les biens civils et les objectifs militaires. Toutes les précautions

nécessaires doivent être prises pour épargner la vie des civils et les biens de caractère civil, et pour faire en sorte que les blessés aient accbs aux structures mbdicales. »

Observations

Je suis profondément bouleversé par les événements tragiques survenus a Cana et par les conséquences générales de ce conflit sur les populations civiles du Liban et d'Israël. Selon les autorites libanaises et les sources israeliennes, à la date du 5 août 2006, après 25 jours de conflit, plus de 933 civils libanais et 35 civils israéliens avaient été tués. Quelque 915 000 Libanais, soit un quart de la population totale du pays, au nombre desquels figure plus de 80 % de la population vivant au sud du Litani, ont ete déplacés du fait du conflit, et une majorité d'entre eux ont aujourd'hui besoin d'être secourus. Des dizaines de milliers d'Israéliens ont dû se réfugier dans des abris antiaériens; un plus grand nombre encore ont fui le nord d'Israël.

L'attaque sur Cana doit être replacee dans le contexte plus large de ce qui, selon les renseignements préliminaires dont dispose l'Organisation des Nations Unies, y compris des récits de témoins oculaires, pourrait constituer une serie de violations du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de I'homme, commises au cours des hostilités actuelles. J'ai a maintes reprises condamné toute action qui prend pour cible des civils et je demande une fois encore a toutes Ies parties au conflit de respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire et, en particulier, de prendre toutes les precautions nécessaires pour épargner la vie des civils et les biens civils.

Les consequences du conflit actuel sur les populations civiles du Liban et d'Israël atteignent un degré de gravité tel qu'il importe de recueillir de plus amples renseignements, notamment sur les violations du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. J'appuie donc les appels en faveur d'une enquête plus poussée.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter d'urgence cette question a I'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi **A. Annan**

Annexe I

Note verbale, datée du 31 juillet 2006, adressée a la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétariat

Le Secretariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Mission permanente d'Israël aupres de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la dtclaration du President du Conseil de sécurité (S/PRST/2006/35) ci-aprbs, adoptee le 30 juillet 2006 :

« Le Conseil de sécurité se déclare extrêmement choqué et bouleversé par le bombardement d'un immeuble résidentiel par les Forces de defense israéliennes à Cana, dans le Sud-Liban, qui a entrain6 la mort de dizaines de civils, pour la plupart des enfants, et blessé de nombreuses autres personnes. I1 présente ses plus profondes condoléances aux familles des victimes et au peuple libanais.

Le Conseil de sécurité déplore vivement la perte de ces êtres innocents et la mort de civils dans le présent conflit et prie le Secretaire general de lui rendre compte dans une semaine au plus tard des circonstances de ce tragique incident.

Le Conseil de sécurité se declare préoccupé par la menace d'une escalade de la violence qui aggraverait encore la situation humanitaire, appelle a la cessation de la violence et souligne I'urgence d'un cessez-le-feu durable, permanent et viable.

Le Conseil de sécurité se declare a nouveau extrêmement préoccupé par les pertes en vies humaines et les souffrances subies par les populations libanaise et israélienne, la destruction généralisée des infrastructures civiles et le nombre accru de personnes déplacées.

Le Conseil de sécurité demande instamment a toutes les parties d'autoriser un accès immédiat et sans restriction a I'aide humanitaire.

Le Conseil de sécurité deplore tous les actes dirigés contre le personnel des Nations Unies et demande que la sûreté et la stcuritt de l'ensemble du personnel et des locaux des Nations Unies soient pleinement respectees.

Le Conseil de sécurité se declare déterminé a travailler sans plus tarder à I'adoption d'une résolution pour regler durablement la crise, en s'appuyant sur les initiatives diplomatiques en cours.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question. »

Le Conseil de sécurité ayant prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport dans un dtlai d'une semaine, le Secretariat a l'honneur de demander d'urgence à la Mission permanente d'Israël de lui communiquer le 3 août 2006 au plus tard tous les renseignements pertinents au sujet de l'incident. Le Secrétariat prie en outre le Gouvernement israélien de coopérer pleinement avec les representants du Secrétaire général sur le terrain qui entreront en contact avec les representants du Gouvernement israélien et des Forces de défense israéliennes.

Annexe II

Note verbale, datée du 31 juillet 2006, adressée à la Mission permanente du Liban auprbs de l'Organisation des Nations Unies par le Secrktariat

Le Secretariat de l'Organisation des Nations Unies presente ses compliments a la Mission permanente du Liban auprbs de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la declaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2006/35) ci-aprbs, adoptée le 30 juillet 2006 :

« Le Conseil de sécurité se declare extrêmement choqué et bouleversé par le bombardement d'un immeuble residentiel par les Forces de defense israéliennes à Cana, dans le Sud-Liban, qui a entraine la mort de dizaines de civils, pour la plupart des enfants, et bless6 de nombreuses autres personnes. I1 présente ses plus profondes condoléances aux familles des victimes et au peuple libanais.

Le Conseil de sécurité déplore vivement la perte de ces êtres innocents et la mort de civils dans le présent conflit et prie le Secretaire général de lui rendre compte dans une semaine au plus tard des circonstances de ce tragique incident.

Le Conseil de sécurité se declare préoccupé par la menace d'une escalade de la violence qui aggraverait encore la situation humanitaire, appelle a la cessation de la violence et souligne l'urgence d'un cessez-le-feu durable, permanent et viable.

Le Conseil de sécurité se déclare à nouveau extrêmement préoccupé par les pertes en vies humaines et les souffrances subies par les populations libanaise et israélienne, la destruction généralisée des infrastructures civiles et le nombre accru de personnes déplacées.

Le Conseil de sécurité demande instamment a toutes les parties d'autoriser un accbs immédiat et sans restriction a l'aide humanitaire.

Le Conseil de sécurité deplore tous les actes dirigés contre le personnel des Nations 'Unies et demande que la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel et des locaux des Nations Unies soient pleinement respectées.

Le Conseil de sécurité se declare determine a travailler sans plus tarder à l'adoption d'une résolution pour régler durablement la crise, en s'appuyant sur les initiatives diplomatiques en cours.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question. »

Le Conseil de sécurité ayant prié le Secrétaire général de lui presenter un rapport dans un délai d'une semaine, le Secretariat a I'honneur de demander d'urgence à la Mission permanente du Liban de lui communiquer le 3 août 2006 au plus tard tous les renseignements pertinents au sujet de l'incident. Le Secretariat prie en outre le Gouvernement libanais de coopérer pleinement avec les représentants du Secrétaire general sur le terrain qui entreront en contact avec les représentants du Gouvernement libanais et des Forces armées libanaises.

Annexe III

Note verbale datée du 3 août 2006, adressée au Secretariat par la Mission permanente d'Israël auprbs de l'ONU

La Mission permanente d'Israël auprbs de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secretariat de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer a la declaration du Président du Conseil de sécurité datée du 30 juillet 2006 (S/PRST/2006/35), relative au bombardement d'un immeuble d'habitation par les forces de défense israéliennes à Kfar Cana.

Cana est le centre du siège du Hezbollah dans la région. Il abrite d'importants stocks d'armes et sert de refuge aux terroristes en fuite, et plus de 150 missiles y ont été tires sur le nord d'Israël. A Cana, le Hezbollah, une organisation terroriste, a installé un centre régional de commandement oh ont ete planifiées de nombreuses attaques contre Israel.

Depuis le debut des hostilités, les habitants de 150 localites israéliennes sont exposés a des dangers sans precedent du fait des attaques et tirs de missiles incessants provenant de plusieurs secteurs, dont celui de Cana. Comme les autres operations, le raid contre Cana avait pour but de défendre des citoyens israeliens.

Tbt dans la matinee du 30 juillet 2006, l'aviation israélienne a attaqué des bases de lancement de missiles dans le village de Cana. Auparavant, Israël avait demande publiquement aux habitants de se tenir éloignés des terroristes et de fuir les secteurs d'oh des missiles étaient tires. Des tracts largues par avion leur avaient enjoint de quitter le village pour se protéger, car le Hezbollah a pour habitude de tirer des roquettes a proximite immediate des habitations, et pendant plusieurs jours des messages avaient ete diffusés a la radio pour les avertir de l'attaque. L'intervention militaire israélienne a été decidee parce que I'on pensait que les habitants avaient tenu compte de ces avertissements et etaient partis.

Un certain nombre de raids ont été effectués dans la matinee du 30 juillet 2006, entre minuit et 8 h 30. L'un d'eux, qui a été effectue entre minuit et 1 heure du matin, a pris pour cible les alentours de l'immeuble en question. Selon les enquêtes sur ce raid, notamment une declaration indépendante de l'hbpital public libanais de Tyr, le nombre de pertes civiles qu'il a entraînées serait de 28 et non de 54, comme cela a été dit dans un premier temps.

Israel vise des cibles qui sont distinctement terroristes. Il ne vise pas de civils innocents. Il deplore les pertes civiles que le raid a entraînées mais accuse le Hezbollah de manipuler les civils libanais innocents et de s'en servir comme de boucliers humains. Les terroristes du Hezbollah ont pris la population civile du Sud-Liban en otage a maintes reprises et se sont servis de civils libanais innocents comme de boucliers pour mener des activités terroristes. Israel deplore vivement les pertes en vies humaines causées par le conflit mais on ne peut en dire autant du groupe terroriste qu'est le Hezbollah : lorsqu'un enfant libanais est tué, Israel le déplore; lorsqu'un enfant israélien est tué, le Hezbollah s'en réjouit.

Le souci d'épargner la vie des civils libanais innocents, cruellement exploités par le Hezbollah dans son agression contre Israel, fait partie integrante de la doctrine militaire israelienne. Israel prend le plus grand soin de réduire au minimum les prejudices et les souffrances infligés à la population civile, et cela au detriment de l'efficacité de ses operations. Les tracts largués par avion dans lesquels il était

demandé aux habitants de Kfar Cana de partir ont reduit l'effet de surprise de l'attaque israélienne en informant les terroristes du Hezbollah de ce qui allait se passer et mis en danger les soldats israéliens qui se trouvaient dans le secteur.

Les agressions contre Israël n'ont fait que s'intensifier. Hier, un nombre record de 230 missiles ont été tirés du Sud-Liban sur le territoire israélien, ce qui porte à plus de 2 000 le nombre des missiles lances sur le pays. En debut de journée, aujourd'hui, huit Israéliens ont été tués et 36 autres blesses lors d'une succession ininterrompue d'attaques.

Annexe IV

Lettre datée du 2 août 2006, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'ONU

Me référant a la note verbale du Secretariat de l'Organisation des Nations Unies datée du 31 juillet 2006, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint quelques-unes des premibres informations sur le massacre de Cana dont la Mission permanente du Liban a eu connaissance.

Je vous fais part, par la mbme occasion, de la demande du Gouvernement libanais tendant a ce que vous constituiez une mission d'établissement des faits pour enquêter sur ce tragique incident.

Le Gouvernement libanais se déclare prbt a coopérer pleinement avec cette mission.

La Chargée d'affaires par interim
(*Signé*) Caroline **Ziade**

République libanaise

[Original : arabe]

Ministbre de I'information

Rapport sur les événements du dimanche 30 juillet 2006

Le lundi 31 juillet, vingtième jour de l'agression ouverte d'Israël contre le Liban, l'armée de l'air israélienne a attaqué des zones situées dans le sud du pays et dans la Bekaa, et l'armée libanaise a fait front a une tentative de débarquement israélienne pres d'Al-Yammoune, a la suite de trois attaques lancees dans cette zone contre une position de l'armée libanaise a Ouadi Al-Zeitouni, a Baalbeck, ainsi que contre un véhicule civil à Douris.

L'armée de I'air israelienne a egalement attaque une position de l'armée libanaise dans la zone d'Iqlim Al-Taffah (zone de Nabatiye) et incendie un véhicule blindé de transport de troupes.

A une heure tardive, la nuit précédente, un civil a été tue à Tair Haifa, à la suite des attaques israéliennes, à proximite du port d'Al-Naqoura, au sud de Tyr.

Dix-neuvième jour (massacre de Cana-Tyr)

Le dimanche 30 juillet, le sud et tout le reste du Liban ont appris au réveil l'horrible massacre perpétré par I'ennemi israélien dans la ville de Cana, qui a fait 62 victimes, pour la plupart (plus de 40) des enfants, dont 15 handicapes physiques ou mentaux, comme l'a declare le depute Bahiya Al-Hariri au Parlement libanais.

Le 18 avril 1996, Cana se trouvait dans la mbme situation que le dix-neuvième jour de la guerre ouverte d'Israël contre le Liban en juillet 2006, et le « message » était le même : aucun endroit n'est a l'abri des crimes et de la sauvagerie des Israéliens, – ni les locaux de l'ONU, ni les habitations privees, ni les abris, ni les routes– et les ambulances ou camions non militaires ne sont pas non plus sacro-saints. Le mbme message protege les criminels, qui n'ont pas a rendre compte de leurs actes et peuvent agir avec impunité, et expose les enfants aux armes les plus destructives, en les poursuivant jusque dans les aires de jeux, les abris, les bras de leurs meres et de leurs pères et sur les epaules de leurs grands-parents, et en les pourchassant sur la route alors qu'ils cherchent a trouver refuge a l'intérieur de murs où ils pensaient btre à l'abri des desastres de deux siècles, le XX^{e} et le XXI‘.

C'etaient des enfants et leurs familles sont innocentes. Et pourtant, elles ne croyaient plus en rien parce qu'en 1996, l'ennemi leur avait donné pour instruction de quitter leur foyer sous peine de bombardements, et lorsqu'elles avaient suivi ces instructions, I'ennemi les avait pourchassés jusqu'aux quartiers de la Force interimaire des Nations Unies au Liban et avait fait tomber sur eux « les raisins de la colère ». L'ennemi a donne aux habitants de Marouanine l'ordre d'évacuer la ville et quand ils sont partis, il en a incinéré 24 qui s'enfuyaient a bord d'un camion. Il en est all6 de mbme avec des habitants d'Al Mansouri, qui se sont enfuis dans une ambulance qui est devenue leur cercueil. C'est la raison pour laquelle ils ont préféré rester dans leurs maisons où les murs, les jouets et les lits ont été couverts de leur chair et de leur sang.

Le premier incident qui s'est produit a Cana avait ete perpétré par le gouvernement de Shimon Peres, partisan de la creation d'un ((grand Moyen-Orient »; le second l'a été par le gouvernement d'Ehud Olmert, qui a mis en pieces les enfants de Cana en invoquant le slogan du « nouveau Moyen-Orient ». Les enfants de Cana ne connaissaient que les mots « Orient » et « nouveau », *et*

pensaient a de nouveaux vêtements et de nouveaux jouets; ce n'étaient que des enfants, mais ils rejetaient les solutions moyennes concernant l'« Orient »; et c'est la raison pour laquelle ils ont péri.

Cana, qui avait été victime du premier massacre a minuit, à subi l'horreur du second à l'aube, quand ses quartiers residentiels ont été attaqués par I'ennemi qui a detruit de nombreux immeubles, le plus important étant un immeuble de trois étages situé sur la route de Cana à Hay Al-Kharija. D'après Abbas Hashim, une soixantaine de personnes des familles Hashim et Shalhoub s'étaient réfugiées dans cet immeuble, pensant qu'elles y étaient plus en sécurité que dans leurs maisons a un seul étage.

Des ambulances et des equipes de secours se sont précipitées vers le site et ont essayé de soulever les décombres et d'en retirer les morts et les blessés pendant sept heures, en dépit des routes détruites et malgre les attaques continues dans la zone et la determination des Israeliens d'expulser les innocents, même s'il n'y avait plus que des morts et des blesses. Les avions de l'armée ennemie ont attaqué une ambulance de la Croix-Rouge sur la route de Cana a Tyr et ont repris leurs attaques aux alentours des villes de Cana et de Saddiqine. Pendant toute la matinee, les operations de secours ont été accompagnees par des attaques successives dirigées contre les deux villes et les abords de Deir Aamess.

Les équipes de secours et les ambulanciers ont eu du mal a dégager les victimes des decombres et la Croix-Rouge a demandé d'urgence des excavatrices et des engins de déblaiement. Un responsable de la defense civile dans la region de Tyr a également demandé de I'aide pour dégager les decombres et retirer les morts et les blesses de l'immeuble de la famille Hashim et d'autres immeubles résidentiels.

Les membres ci-apres de la famille Hashim ont été tues : Mahdi Ahmad Hashim, Hassan Hashim, Ibrahim Hashim, Fatima Muhammad Hashim, Ali Ahmad Hashim, Muhammad Mahdi Hashim, Ibrahim Ahmad Hashim et Ja' Jar Mahdi Hashim.

Les membres ci-aprbs de la famille Shalhoub ont été tues : Lina Muhammad Shalhoub, Nabila Ali Shalhoub, Ali Ahmad Mahmoud Shalhoub, Taysir Muhammed Shalhoub, Zeinab Ali Amini Shalhoub, Ali Ahmad Shalhoub et Yahya Ahmad Shalhoub.

En sus des victimes de ces deux familles, les personnes ci-aprbs ont été tuées : Khadija Ali Younis, Maryam Hassan Mahsin et Ali Zeid.

Les personnes ci-après ont été blessees : Najru Shalhoub, Zeinab Mahmoud Yousif, Muhammad Qasim Shalhoub, Muhammad Ali Shalhoub, Hassan Muhammad Shalhoub, Khadija Ubbeid, Hiyam Hashim, Hala Ahmad Shalhoub, Zeinab Shalhoub et Iman Hussein.

Au même moment, l'armée de l'air israélienne a intensifié ses attaques contre les villages de la region de Tyr, en les concentrant sur le village de Deir Aamess prbs de Cana pour entraver les operations de secours. L'ennemi a menacé les villageois restants d'un sort analogue s'ils ne s'en allaient pas.

Dans la ville de Deir Qanoun Al-Nahr, le corps de Zeinab Azz Al-Din est toujours enseveli sous les décombres de la maison récemment détruite d'un membre de la famille Azz Al-Din. Dans la ville de Saddiqine, il reste un certain nombre de corps carbonisés dans des véhicules qui ont été frappés par les bornbardements ennemis sur la route d'Al-Aasi. Dans la ville de Jbal Al-Botm, il reste un corps dans un bâtiment détruit par les bombardements.

Annexe V

Lettre datée du 4 août 2006, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant a la lettre que je vous ai adressée le *2* août 2006, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint d'autres informations sur le massacre de Cana dont la Mission permanente du Liban a eu connaissance.

La Chargée d'affaires par interim
(*Signé*) Caroline **Ziade**

Informations factuelles sur le massacre qui a eu lieu à Cana le 30 juillet 2006

Le 30 juillet 2006, les forces israéliennes ont commis a nouveau un crime de guerre dans le village de Cana, au sud du pays. Aux premieres heures de la journée, alors que les habitants du village dormaient en paix, la machine de guerre israelienne a lance des missiles contre un immeuble d'habitation de trois étages, réservant ainsi à certains de ses occupants un sort meurtrier : au moins 62 des civils qui y avaient trouvé refuge, pour la plupart des enfants, ont été tues. C'est la deuxieme fois en 10 ans que le village de Cana est plonge dans la détresse et le chagrin. La premiere fois, en 1996, les forces israéliennes avaient visé un complexe de l'ONU et tué 110 civils libanais. Pour se protéger des frappes aériennes non sélectives, les habitants du village s'étaient en effet réfugiés dans le complexe en pensant qu'ils y seraient en sécurité puisqu'il était sous la protection d'une force de maintien de la paix des Nations Unies.

Le 30 juillet, l'aviation israélienne a tiré sur un immeuble de trois étages de Cana où les membres de deux familles élargies, les Shalhoub et les Hashem, s'étaient réfugiés. Selon le maire de Cana, ces civils s'étaient réfugiés dans cet immeuble parce qu'une cave renforcée y avait été aménagée. Ils n'avaient pu quitter le secteur parce que les routes avaient été détruites et que les attaques israéliennes se poursuivaient sans relâche.

Le premier missile a touche I'immeuble vers 1 heure du matin. Le deuxibme l'a touché moins de 10 minutes plus tard et I'a fait immtdiatement s'effondrer. Selon l'armée libanaise, au moins 62 civils, dont 40 enfants, sont morts écrasés. Il y avait parmi eux 15 enfants retardes mentaux ou physiquement handicapés.

Selon le *New York Times* :

> « Huit au moins des occupants de l'immeuble ont survécu et ont raconté l'horreur de cette terrible nuit. Certains sont restés enterrés jusqu'au matin. D'autres ont réussi a se dégager des gravats en rampant. M^{me} Shalhoub s'est assise sous un arbre en compagnie de Mohammad Shalhoub, qui n'avait plus son fauteuil roulant, et de trois autres personnes et a écouté les avions qui passaient au-dessus d'eux dans la nuit.
>
> Le premier missile, qui a frappé I'immeuble vers 1 heure du matin, a projeté Mohammad Shalhoub, un membre de la famille qui se deplace en fauteuil roulant, dans l'ouverture d'une porte. Ses cinq enfants, âgés de 2 a 12 ans, se trouvaient encore a l'intérieur de l'immeuble, ainsi que sa femme, sa mère et un neveu âgé de 10 ans. Il a tenté de se frayer un chemin jusqu'a eux mais, quelques minutes plus tard, un autre missile s'est abattu sur l'immeuble. Au matin, lorsque les sauveteurs sont arrives, les huit membres de sa famille etaient morts.
>
> "J'ai eu l'impression de tourner sur moi-même, de voir la terre s'élever au-dessus de moi puis de m'y enfoncer", a declare M. Shalhoub (38 ans) sur son lit d'hôpital, **9** Tyr, le regard dans le vide.
>
> "J'avais la bouche pleine de sable", a dit M^{me} Shalhoub, qui a déclaré que les médecins avaient dit a sa famille que les personnes qui étaient mortes avaient été suffoquees ou écrasées. » *(New York Times,* 31 juillet 2006).

Les équipes de secours, dont celle de la Croix-Rouge et de la defense civile libanaise, n'ont pu atteindre le village avant 9 heures du matin parce qu'Israël continuait à bombarder lourdement le secteur et, surtout, parce que l'aviation israelienne prenait pour cibles les ambulances de la Croix-Rouge qui étaient parties immédiatement a Cana secourir les blessés. Aucun des corps retrouves ne portait de signe indiquant que des militants s'étaient mêlés aux civils et les sauveteurs n'ont trouvé aucune arme dans l'immeuble bombardé.

De plus, les forces israeliennes n'ont pas produit le moindre Clement prouvant que le Hezbollah se trouvait a l'intérieur ou a proximite de l'immeuble au moment de l'attaque. Les sauveteurs ont indiqué qu'apres celle-ci, un gaz malodorant s'était répandu, ce qui avait donne a penser que les missiles utilisés faisaient partie de ceux qui sont interdits en vertu du droit international. Selon un expert militaire, ces missiles pesaient 1 tonne et pouvaient être équipés d'une tête contenant de l'uranium appauvri (*Al-Arabiyah*).

L'article 8 *2)* b) i) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale qualifie de crime de guerre :

> « le fait de lancer des attaques délibérées contre la population civile en general ou contre des civils qui ne prennent pas directement part aux hostilités ».

L'article 8 **2)** b) ii) du Statut qualifie également de crime de guerre :

> « le fait de lancer des attaques délibérées contre des biens civils qui ne sont pas des objectifs militaires ».

A Cana, les forces israéliennes ont délibérément attaqué les civils qui s'étaient réfugiés dans un secteur où il n'y avait que des immeubles d'habitation, ce qui constitue sans aucun doute un *crime* ***de guerre*** à l'encontre de civils qui ne prennent pas directement part aux hostilités.

Le droit international humanitaire etablit une distinction entre les biens de caractbre civil et les objectifs militaires. Le Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genbve dispose à ce sujet que :

> « ... Sont biens de caractere civil tous les biens qui ne sont pas des objectifs militaires... »

Le paragraphe 2 du même article dispose en outre que les objectifs militaires :

> « ... sont limités aux biens qui, par leur nature, leur emplacement, leur destination ou leur utilisation, apportent une contribution effective à l'action militaire et dont la destruction totale ou partielle, la capture ou la neutralisation offre en I'occurrence un avantage militaire précis ».

Tout objectif qui ne répond pas a ces critbres est considéré comme un bien de caractere civil. Lorsqu'il y a un doute quant a la question de savoir si un objectif a été visé a des fins militaires, le paragraphe 3 de l'article *52* dispose très clairement que :

> « En cas de doute, un bien qui est normalement affecté a un usage civil, tel qu'un lieu de culte, une maison, un autre type d'habitation ou une école, est presume ne pas être utilise en vue d'apporter une contribution effective a l'action militaire. »

Les autorités israeliennes ont objecte que leurs forces militaires avaient averti les habitants de Cana qu'ils devaient quitter le village, ce qui revenait a considérer

que tous ceux qui choisissaient d'y rester étaient affiliés au Hezbollah. Cela represente en soi une violation flagrante du droit international, compte tenu en particulier du paragraphe 2 de l'article 51 du Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genève, qui se lit comme suit :

> « Ni la population civile en tant que telle ni des personnes civiles ne doivent être l'objet d'attaques. Sont interdits les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile. »

De même, les autorités israéliennes ont tenté de justifier leur action meurtrière en affirmant que des combattants se trouvaient dans la population civile. D'une part, un tel argument est infondé, aucun des corps retrouves n'ayant permis d'aboutir à cette conclusion. D'autre part, il constitue une violation flagrante du droit international humanitaire, le paragraphe 3 de l'article 50 du Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Geneve déclarant sans equivoque que :

> « La presence au sein de la population civile de personnes isolees ne répondant pas a la définition de personne civile ne prive pas cette population de sa qualité. »

Enfin, les autorités israéliennes ont prétendu, pour justifier le carnage, qu'un grand nombre de roquettes avaient été tirées sur Israel par des combattants du Hezbollah a partir du village et de ses environs. Cet argument constitue lui aussi une violation flagrante du droit international humanitaire si l'on considbre en particulier les dispositions ci-après du Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genbve :

– Article 51 5) b) :

> « Seront, entre autres, considérés comme effectués sans discrimination les types d'attaques suivants :
>
> b) Les attaques dont on peut attendre qu'elles causent incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractere civil, ou une combinaison de ces pertes et dommages, qui seraient excessifs par rapport a I'avantage militaire concret et direct attendu. »

– Article 51 8) :

> « Aucune violation de ces interdictions ne dispense les parties au conflit de leurs obligations juridiques a l'égard de la population civile et des personnes civiles, y compris l'obligation de prendre les mesures de precaution prevues par l'article 57. »

Les mesures en question consistent à s'abstenir de lancer une attaque, voire d'annuler une attaque en cours, lorsqu'on peut penser que cette attaque causera des pertes disproportionnees en vies humaines dans la population civile.

Enfin, compte tenu du droit international humanitaire, les forces israéliennes sont constamment tenues d'établir à tout moment une distinction entre les civils et les biens civils, d'une part, et les objectifs militaires, d'autre part. Lancer des avertissements a la population civile ne les dispense pas de leur obligation de respecter les rbgles et principes du droit international humanitaire. Les forces israéliennes devraient en toutes circonstances observer comme il se doit les principes de la distinction et de la proportionnalité.

Rkpublique libanaise
Ministère des affaires étrangères et des émigrés

N° :3740/5

Depuis le 12 juillet, le Liban est la cible d'une agression féroce qui est disproportionnee aux termes des normes du droit international reconnues par la communaute internationale et le Conseil de sécurité.

D'après le Haut Comité de secours libanais, le nombre de victimes s'établit comme suit : 863 morts, 3 280 blesses, 913 760 personnes déplacées, dont un grand nombre se trouvent sans abri, du fait que les immeubles et les habitations ont été totalement detruits.

Le Liban souhaite placer le massacre de Cana dans le contexte des autres crimes de guerre qu'Israël a commis et continue a commettre délibérément au Liban, ayant expose les faits concernant le massacre.

I. Les agressions israéliennes en tant que schéma systématique de crimes de guerre

Israel a systematiquement viole le droit international humanitaire dans le cadre de ses agressions militaires contre le Liban.

- Israel a délibérément cherché à détruire les infrastructures en attaquant l'aéroport de Beyrouth, les ports libanais, les ponts dans le sud et dans le nord en violation des principes du droit international humanitaire. **Au** 22 juillet, le montant des dommages était estimé a environ 2 milliards de dollars des États-Unis.

- Israel impose un blocus naval et aérien au Liban et empêche les missions de secours de se rendre dans le Sud-Liban ou dans la vallée de la Bekaa, en violation du principe selon lequel il est illegal d'utiliser intentionnellement contre les personnes civiles la famine comme méthode de combat, en les privant des biens indispensables a leur survie, notamment en empêchant délibérément l'acheminement de secours.

- Israël a, a maintes reprises, attaqué des convois de secours ou des véhicules. Des attaques ont été délibérément lancées contre le personnel, les installations, le materiel, les unités ou les véhicules employes dans le cadre de missions d'aide humanitaire ou de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies (meurtre de quatre observateurs des Nations Unies le 25 juillet).

- Depuis le début de cette agression, Israel poursuit une politique délibérée consistant a attaquer les civils, que ceux-ci se trouvent dans des abris, cherchent à s'enfuir ou soient blesses. Les forces israéliennes auraient attaqué des ambulances et des équipes de secours, alors même que celles-ci cherchaient a atteindre les victimes des bombardements, et ont pris comme cible le bâtiment de la defense civile a Tyr.

- D'après Human Rights Watch, le Ministre israélien de la justice, Haim Ramon, aurait déclaré que : « Tous ceux qui se trouvent à l'heure actuelle dans le Sud-Liban sont des terroristes, associés d'une maniere ou d'une autre a

Hezbollah », donnant ainsi à Israel une excuse pour attaquer tout civil restant dans une zone considérée par Israel comme une zone de guerre.

- Israel a, a de multiples reprises, attaque des habitations de civils et des véhicules civils qui cherchaient a s'enfuir de la zone frontalière assiégée dans le sud, tuant des familles entières sans qu'aucun objectif militaire ne soit a proximité, en violation systématique de la règle coutumière de base concernant la protection des civils (frdquemment appelee le principe de la distinction entre la population civile et les combattants).

Exemples d'attaques dirigées contre des habitations, et ciblant des civils, essentiellement des enfants :

- Meurtre de 13 civils a Dweir, le 13juillet;
- Meurtre de neuf civils à Baflay, le 13juillet;
- Meurtre de 12 civils à Zibqine, le 13juillet.

A la date de la redaction du présent rapport, des victimes innocentes se trouvent encore dans les décombres a Srifa (où l'on estime pour le moment a 40 le nombre de victimes civiles), car il est impossible de les atteindre, vu qu'Israël interdit tout passage.

Un exemple dramatique d'attaques dirigees contre des civils en fuite est le meurtre de 21 civils qui cherchaient a s'enfuir de Marouahine le 15juillet, alors qu'Israël leur avait dit d'évacuer cette ville.

Tous les incidents décrits ci-dessus constituent des crimes de guerre au regard du droit international.

Le massacre de Cana est le crime de guerre le plus abominable, commis par Israel dans le cadre de sa politique délibérée consistant à prendre les civils comme cible de ses attaques.

11. Massacre de Cana

Aux premieres heures de la matinee du 30juillet 2006, et dans le cadre de frappes aériennes intensives dirigées contre le village de Cana dans le Sud-Liban, un immeuble d'habitation de deux etages avec une cave s'est effondré sous l'impact d'un missile qui l'avait frappe directement et d'un autre tres proche.

Les corps de **28** personnes (dont 14 enfants), tues lors de cette attaque criminelle ont été retires des decombres du bâtiment où nous soupçonnons qu'il en reste d'autres.

Seize personnes, blessées, ont survécu a l'attaque.

Quarante-deux personnes s'etaient réfugiées dans cet immeuble qu'elles considéraient plus sûr que d'autres dans le voisinage, d'après les correspondants de presse.

Les Bquipes de secours et les membres de la presse qui sont venus a l'aide n'ont rien pu faire au début, car les frappes aériennes se poursuivaient et toutes les routes allant au village avaient été detruites.

Une enquête conduite par les autorités militaires libanaises n'a dévoilé aucun élément indiquant que des roquettes avaient été tirées a proximité du bâtiment.

Des avions de surveillance sans pilote survolent frequemment le village, de sorte que les forces israéliennes devaient être informées de la presence de civils.

D'apres Sarah Leah Whitson, Directrice de la Division Moyen-Orient et Afrique du Nord de Human Rights Watch, « les morts à Cana étaient le résultat prévisible de la campagne de bornbardements aveugles lancée par Israel contre le Liban ».

Le massacre de Cana est un crime de guerre, dans la mesure ou, en droit international, le fait de lancer des attaques délibérées contre la population civile en général ou contre des civils qui ne prennent pas directement part aux hostilités est considéré comme un crime de guerre.

Le fait d'attaquer ou de bombarder, par quelque moyen que ce soit, des villes, villages, habitations ou bdtiments qui ne sont pas défendus et qui ne sont pas des objectifs militaires, en sachant que ces attaques causeront incidemment des pertes en vies humaines et des blessures parmi la population civile, des dommages aux biens de caractère civil ou des dommages étendus, durables et graves à l'environnement nature1 qui seraient manifestement excessifs par rapport a l'ensemble de l'avantage militaire concret et direct attendu, constitue un crime de guerre.

Les destructions massives et l'appropriation de biens, non justifiées par des impératifs militaires et menées de manière illégale et aveugle, constituent un crime de guerre.

Avertir la population civile qu'elle doit quitter la zone ne permet pas à Israel de prétendre qu'il peut être dégagé de ses responsabilités au regard du droit international humanitaire coutumier.

En consequence, Israel devrait être tenu pour responsable de ces crimes de guerre.

Beyrouth, le 4 août 2006

Annexes

- 2 DVD (Ministere de l'information, New TV)
- 1 DVD de photos
- Rapport d'un officier de liaison
- Rapport des forces de sécurité interne
- Rapport de la Croix-Rouge libanaise
- Liste des victimes, etablie sur la base de la liste communiquée par l'hôpital de Tyr

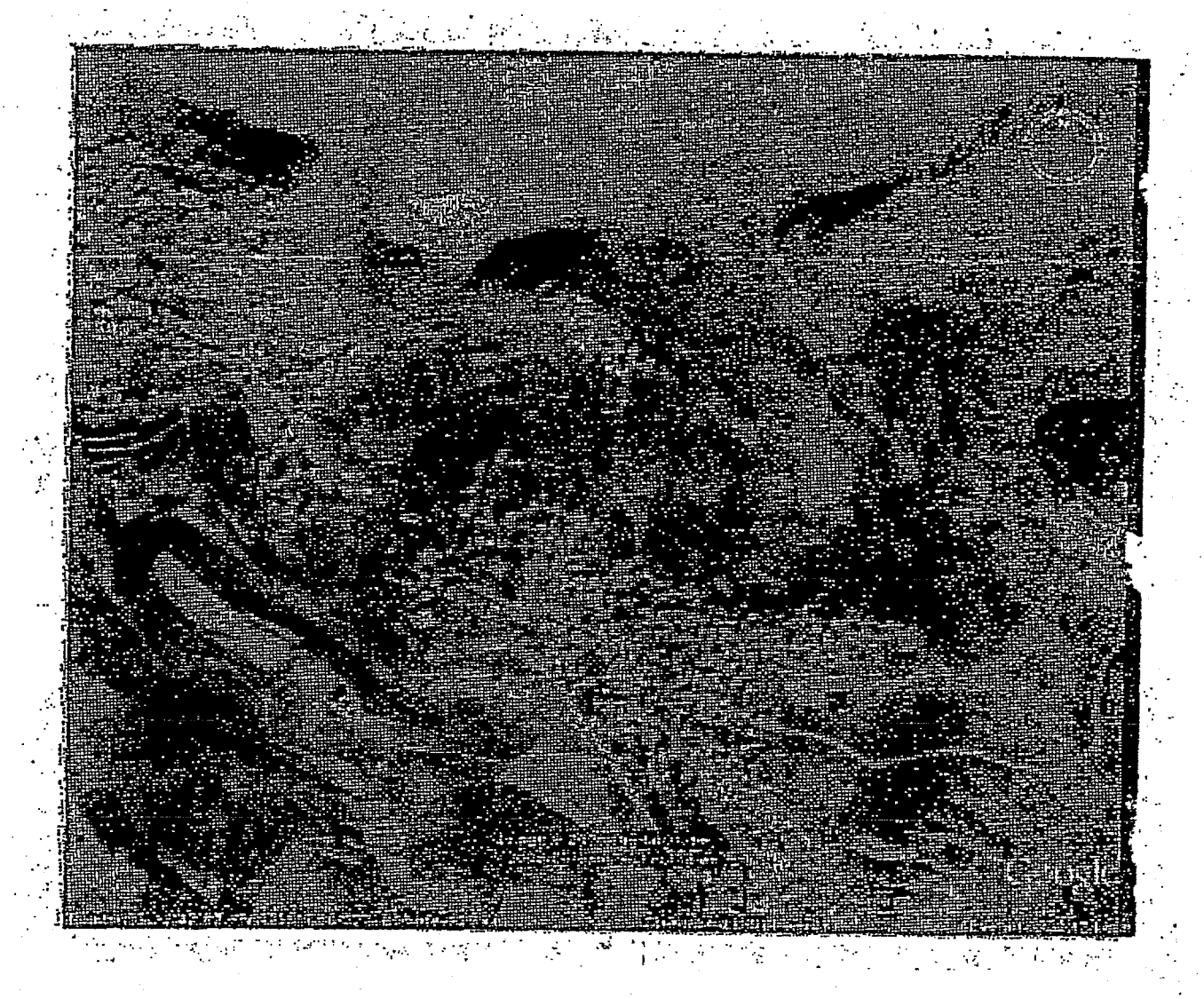

La fleche indique l'emplacement de la maison où s'est produit le massacre de Cana.

- Les medias, reprenant la télévision israélienne, ont publié une photographie de l'emplacement a partir duquel I'armee israélienne pretend que des missiles ont été tirés, qui differe de la photographie ci-dessus sur les points suivants :

  1. Site plus plat, qui n'est bordé d'aucun wadi;

  2. Site a plus forte concentration d'habitations;

- La photographie ci-dessus montre clairement l'impossibilité d'installer une rampe de lancement sur le site pris pour cible en raison de l'étroitesse et de l'escarpement du chemin qui y mene.

- En outre, il y a lieu de noter que des tirs ne pouvaient provenir du site en question, vu qu'il donne sur l'ouest et que les tirs eventuels ne pouvaient être qu'en direction du sud.

Site du massacre de Cana/Khariba

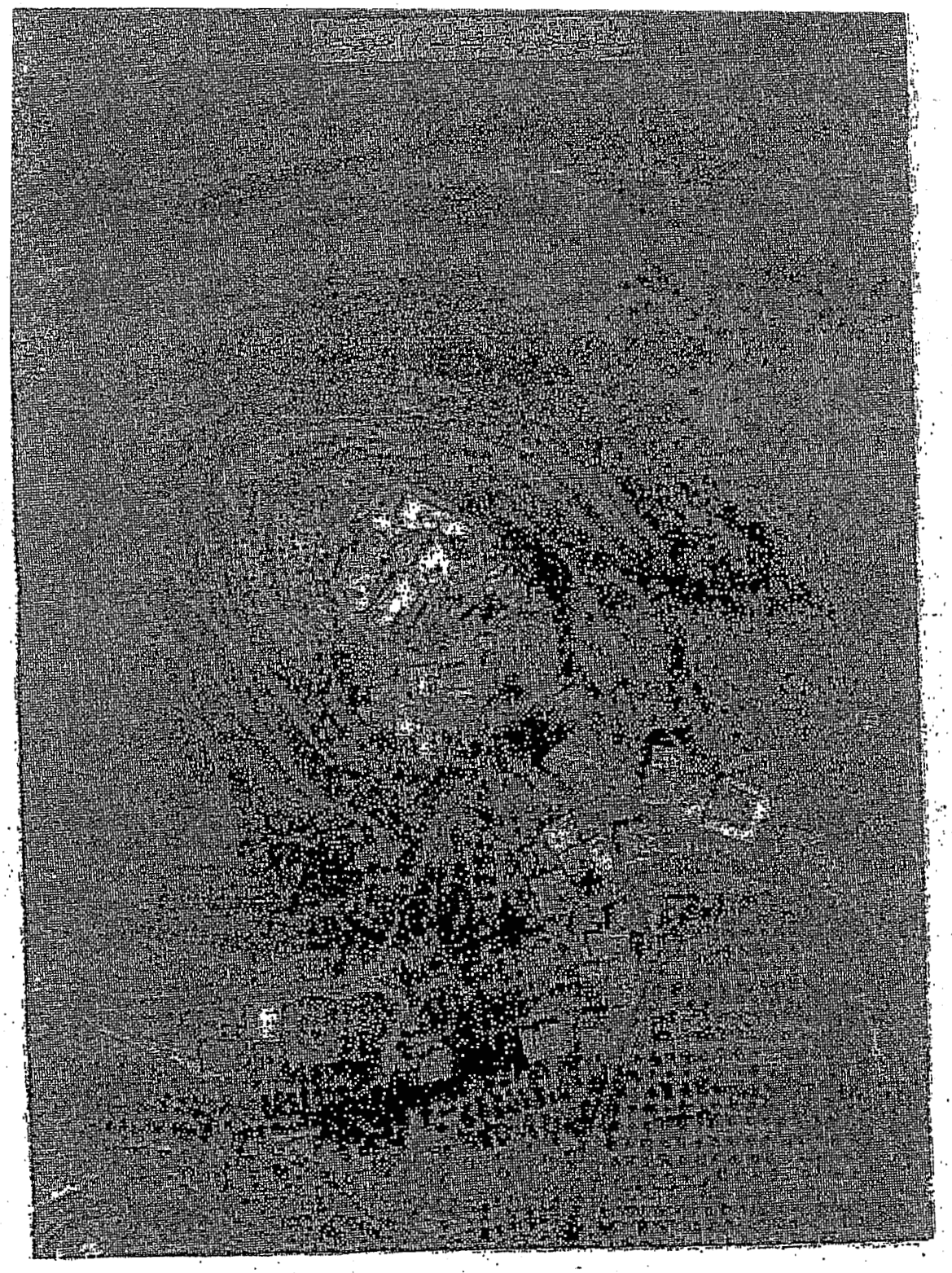

Réf. : 1928/MM

Le 2 août 2006

Objet : massacre commis par les forces israéliennes ennemies à Cana

1. Le 30 juillet 2006, a 1 h 30, des appareils de l'armée de l'air israélienne ont attaqué un immeuble de deux étages avec cave, situé dans la localité de Cana et où se trouvaient de nombreux habitants qui avaient fui le bombardement incessant par Israel de cette localité.

2. Un appareil de l'armée de l'air ennemie a tiré sur l'immeuble en question un missile qui a touché le toit de l'immeuble, lequel s'est effondre sur la cave. Un second missile est tombé a proximité immédiate de l'immeuble visé.

3. A 7 heures, le même jour, des éléments de la défense civile et de la Croix-Rouge et une patrouille de l'armée libanaise se sont diriges vers Cana pour participer aux secours et sauver les habitants, mais n'ont pas pu parvenir sur les lieux en raison de la concentration d'hélicoptères et de chasseurs ennemis qui survolaient le site visé.

4. À 9 heures, les operations de secours ont débuté aprbs que des contacts ont été pris avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), en la personne du commandant Castignoli, ce qui a permis aux éléments susmentionnts de commencer les operations de secours.

5. L'immeuble vise se trouve en contrefort d'un wadi.

6. Aucun missile n'a été tire de Cana ni d'un quelconque autre lieu proche du site (selon les donntes disponibles).

7. L'equipe de secours de la FINUL est intervenue aux alentours de 14 heures.

8. Les médias israéliens ont rapport6 les propos du chef d'état major de l'armée de l'air israélienne, le general Amir Eshel qui a tenté de brouiller les cartes en déclarant qu'il y avait « tout lieu de penser que l'immeuble contenait des substances qui ont fini par exploser, puisque selon des évaluations de l'armée, des substances explosives se trouvaient dans l'immeuble et ont explosé au bout de sept heures entrainant l'effondrement de ce dernier ».

9. Le *Ha'aretz* du 2 août 2006 a révélé que des doutes étaient apparus quant à la « version des faits presentee a la presse par l'armée israélienne » en ce qui concerne le bombardement de l'imrneuble de Cana. Selon le quotidien susmentionné, il est apparu qu'aucune trace de rampe de lancement de missiles n'a été trouvte aux alentours ou a l'interieur de l'immeuble pris pour cible par I'aviation israélienne. Le quotidien ajoutait que l'armée israélienne n'avait aucune information faisant état de la présence d'éléments du Hezbollah sur les lieux. Les données disponibles contredisent les allégations de l'armée israélienne et ses affirmations a la presse selon lesquelles des photographies montreraient un véhicule lance-roquettes entrant dans l'immeuble oh s'étaient réfugiés les enfants et leurs proches a Cana.

10. Aprbs le massacre perpétré par l'armée israélienne à Cana, un porte-parole de cette armée a déclaré que le Hezbollah avait tiré des obus de mortier à partir d'un lieu proche de l'imrneuble bombardé.

11. Dans une autre declaration, le chef de l'armee de l'air israélienne a affirmé qu'un missile avait été tiré d'un emplacement très proche de la maison dont le bombardement avait provoqué le massacre de Cana.

12. Le 2 août 2006, un porte-parole militaire israélien a declare sur le site Internet du quotidien *Ha'aretz* qu'au vu de l'enquête menée par l'armée israélienne pendant les deux jours precedents (trêve de 48 heures), il ne semble pas qu'il y ait eu des rampes de lancements de missiles a proximité de la maison prise pour cible a Cana. Ce porte-parole a réitéré ses regrets devant les pertes de vies civiles a Cana, en répétant qu'il s'agissait de victimes du Hezbollah qui ne s'étaient pas conformées aux ordres des forces de defense israéliennes leur enjoignant de quitter cette localité.

13. Coordonnées de l'immeuble pris pour cible : 108 640/142 900.

Pour information

Destinataire :
Son Excellence le Ministre des affaires etrangeres et des emigrants

Direction générale de la sécurité intérieure

Le Directeur général

Rapport du Directeur général de la sécurité intérieure sur le massacre perpétré par l'ennemi sioniste dans la localitk de Cana

Le 30 juillet 2006, a 1 h 30, des appareils de l'armée de l'air de l'ennemi israélien ont lancé plusieurs raids successifs sur la localite de Cana (district de Khariba). Deux raids ont pris pour cible un immeuble a trois niveaux, dont le niveau inférieur était occupe par 62 civils, dont la plupart ont été tués ou blesses. Les premières informations sur le nombre de morts et de blesses sont encore contradictoires.

Le 1er août 2006, le bilan définitif des victimes s'etablissait à 27 morts (dont 16 enfants), 16 blesses (dont 3 enfants) et 7 disparus.

Piece jointe

Deux tableaux recapitulatifs indiquant le nombre et I'identite des personnes mortes ou blessées au cours du massacre de Cana.

Croix-Rouge libanaise

[Original : arabe]

Beyrouth, le 3 août 2006

A qui de droit

Selon un rapport interne du chef des équipes chargées des premiers secours au Croissant-Rouge libanais daté du 31 juillet 2006 et portant la cote MQ-172/7/06, relatif au bombardement subi par un immeuble dans la region de Cana, ainsi que les témoignages de certains participants aux operations de secours, le 30 juillet 2006, à 7 heures du matin, aprbs un bombardement à l'artillerie de la region de Cana, des communications ont fait état de la presence de blesses et de morts sous les decombres de l'immeuble bombarde. Les ambulances se sont immediatement dirigées vers les lieux mais les bombardements de la region ont repris, obligeant les ambulances à s'arrêter. Elles ont ensuite repris leur progression et ont tente de se rapprocher de l'immeuble par plusieurs côtés mais sans succes en raison de l'ampleur des décombres et de l'intensité des bornbardements qui se poursuivaient, alors même que des contacts avaient été pris avec le Comité international de la Croix-Rouge (CJCR) afin que les dispositions et communications nécessaires soient mises en place pour faciliter les operations de secours. Les ambulances sont quand même parvenues a avancer jusqu'a 200 mètres environ du bâtiment bombardé. Les secouristes ont continue a pied et, avec I'aide de quelques habitants dans un premier temps, ont essayé d'évacuer le plus grand nombre de blesses possible jusqu'aux ambulances stationnées plus loin. A 8 heures du matin, aprbs avoir obtenu la protection du CICR, les ambulances de la Croix-Rouge libanaise ont pu parvenir jusqu'au site même pour évacuer et soigner huit blesses et transporter 15 morts (dont 5 enfants). Les operations de secours se sont poursuivies jusqu'a 19 heures, heure a laquelle les ambulances de la Croix-Rouge libanaise ont quitté les lieux.

Nombre et identité des personnes tubes au cours du massacre de Cana

Numéro	*Identité*	*Âge (ans)*
1	Hasna Hashim	75
2	Hawra' Muhammad Qasim Shalhoub	12
3	Zahra' Muhammad Qasim Shalhoub	2
4	Lina Muhammad Mahmoud Shalhoub	30
5	Nabila Ali Amin Shalhoub	40
6	'Ula Ahmad Mahmoud Shalhoub	25
7	Khadija Ali Younis	31
8	Zeinab Muhammad Ali Amin Shalhoub	6
9	Fatima Muhammad Hashim	4
10	Maryam Hassan Muhsin	30
11	Itaf al-Zabad	45
12	Ruqayya Muhammad Hashim	7
13	Ahmad Mahmoud Shalhoub	55
14	Ibrahim Hashim	65
15	Ali Ahmad Hashim	3
16	Abbas Mahmoud Hashim	9 mois
17	Mahdi Mahmoud Hashim	68
18	Ibrahim Ahmad Hashim	7
19	Ja'far Mahmoud Hashim	10
20	Taysir Ali Shalhoub	39
21	Ali Ahmad Mahmoud Shalhoub	17
22	Yahya Muhammad Qasim Shalhoub	9
23	Ali Muhammad Qasim Shalhoub	10
24	Yusif Ahmad Mahmoud Shalhoub	6
25	Qasim Sameeh Shalhoub	9
26	Hussein Ahmad Hashim	12
27	Qasim Muhammad Shalhoub	7

Nombre et identité des personnes blessées au cours du massacre de Cana

Numéro	*Identité*	*Âge (ans*
1	Noor al-Houda Muhammad Al-Hashim	13
2	Najwa Ali Shalhoub	35
3	Rabab Mahmoud Yusif	41
4	Noor Muhammad Al-Hashim	13
5	Hiyam Ibrahim Hashim	31
6	Hala Ahmad Shalhoub	26
7	Iman Hussein Dimashq	19
8	Zeinab Ahmad Shalhoub	22
9	Fatima Kamal Kamal	inconnu
10	Muhammad Shalhoub	35
11	Ahmad Ibrahim Hashim	42
12	Muhammad Ali Shalhoub	41
13	Hassan Muhammad Shalhoub	4
14	Muhammad Qasim Shalhoub	37
15	Ali Musa Hashim	23
16	Jawad Ali Hashim	34